



FEDERATION MONDIALE DU JEU DE DAMES

Siège Social : ~~PARIS - FRANCE~~

BUREAU : Dolhuisstraat 8 c 3311 VE DORDRECHT PAYS-BAS tel: 071-313023
Fax:

Assemblée Générale de la Fédération Mondiale de Jeu de Dames (F.M.J.D.) à Den Haag, le 5 novembre 1994

Membres du Comité Directeur :

MM W. Van Beek (Président), G. Mazzilli (1er Vice-Président), S. Sené (2e Vice-Président), R. Ferrero (3e Vice-Président), B. van Dongen (Trésorier), H. Macaux (Directeur des tournois), M. Grégoire (Secrétaire a.i.)

Fédérations représentées :

Allemagne	Mr Merins
Azerbaïdjan	Mr Moursalov
Belgique	Mr Maes
Biélorussie	Mr Presman
Brésil	Mr Ferrinno
Côte d'Ivoire	Mr Koukougnon
Curaçao	Mr Simmons
Estonie	Mr Jahu
France	Mr Cordier
	Mme Bonnefoy
Israël	Mr Galperin
Italie	Mr Badiali
Lettonie	Mr Volodkevics
	Mr Opite
Lituanie	Mme Danileviçiene
Mali	Mr N'Diaye
Pays-Bas	Mr De Jong
Pologne	Mme Moldenhawer-Frej
	Mr Kotek
Russie	Mr Kozlov
Sénégal	Mr Dia
Suriname	Mr Jangaran Pande
Turkmenistan	Mme Reimova
U.S.A.	Mr Kouperman

Les représentants des fédérations d'Azerbaïdjan et de la Côte d'Ivoire étaient absents à l'ouverture et se sont présentés en cours d'assemblée. Les représentants de la France ont quitté la séance en cours d'assemblée.

Étaient également présents dans la salle, entre autres : MM F. Teer (commission technique), P. Roozenburg et L. Springer (commission de propagande), V. Bairamov (section 64 cases), W. van Dongen et H. Pannekoek (section jeu par correspondance), H. Fokkink (presse) et Peeters (traducteur). En outre, Mme José Schmitz, futur chef de bureau, a été présentée en cours de réunion.

Horaire :

1^{re} partie : 9 heures - 12 heures 30
 2^e partie : 13 heures 30 - 19 heures
 3^e partie : 21 heures 30 - 0 heure 50

Préliminaires :

Les fédérations ont été nommément appelées, les représentants ont remis le bulletin d'accréditation et ont signé la feuille de présence.

Le Président s'informe tout d'abord auprès du représentant de la Russie sur la validité de son accréditation, étant donné qu'un article paru récemment dans la presse russe ferait état d'une éventuelle destitution de ses fonctions dirigeantes.

Vu que Mr Koslov a pu présenter un document du comité olympique russe et qu'il n'existe pas de documents officiels contradictoires, Mr van Beek propose d'accepter l'accréditation de Mr Koslov et de lui donner le droit de vote.

A. Assemblée générale extraordinaire :

Le Président ouvre la séance en honorant la mémoire de quatre anciens membres de la F.M.J.D., récemment disparus : MM Jurg, Picard, Ivens et F. van der Ploeg.

1. Transfert du siège social de la F.M.J.D. :

Le Président retrace brièvement l'historique ayant abouti à la proposition de modification du siège social de la F.M.J.D. : l'abandon des subsides ministériels grâce auxquels il avait été possible jusqu'ici de rétribuer le travail du chef de bureau de la F.M.J.D. a eu plusieurs conséquences :

- fin du contrat de travail qui liait Mme van Zeggeren à la K.N.D.B. - par voie de conséquence, fin de son détachement auprès de la F.M.J.D. ;
- recherche d'une nouvelle localisation pour le bureau ;
- la F.M.J.D. devient l'employeur d'un futur chef de bureau ;
- nécessité de créer une fondation : la Fondation Fédération Mondiale (Stichting Werelddambond) afin de trouver des fonds et des moyens financiers pour assurer, entre autres, la continuité du bureau de la F.M.J.D. ;
- nécessité de transférer le siège social en Hollande car, en vertu des lois hollandaises, le président et le trésorier étaient personnellement responsables du paiement des salaires du chef de bureau.

Par la même occasion, le Président remercie chaleureusement la K.N.D.B. pour le soutien qu'elle a accordé à la F.M.J.D. en lui permettant d'avoir un chef de bureau permanent pendant de très longues années.

Etant donné l'urgence, un vote par correspondance sur le transfert du siège social a déjà été effectué. Il n'a entraîné que des réactions positives de la part des fédérations. La présente assemblée entérine les résultats du vote par correspondance et, à l'unanimité, marque son accord sur le

transfert du siège social de la F.M.J.D., de Paris vers Utrecht.
Mr Cordier exprime encore son souhait que le français reste la langue officielle de la F.M.J.D. Réponse affirmative, conformément aux dispositions du règlement intérieur.

2. Modifications des statuts :

Outre le transfert du siège social, le but essentiel des modifications statutaires proposées est d'éliminer l'organe appelé " conseil d'administration " qui y est repris aux articles X à XV car ce conseil n'a jamais fonctionné et tout le travail qui lui incombait a été pris en charge par le comité directeur. Il ne s'agit donc que d'une adaptation correspondant à la situation réelle existante. Les autres modifications proposées sont d'ordre mineur.

Aucune remarque de la part des fédérations. Le nouveau statut est approuvé à l'unanimité.

B. Assemblée générale ordinaire :

1. Communications du Président :

Déjà traité au point A. 1 ci-avant de l'A.G. extraordinaire.

2. Approbation du compte-rendu de l'A.G. de Toulon :

Intervention de la Biélorussie au sujet :

- a) du nombre de 20 participants au présent championnat du monde alors que l'A.G. de Toulon avait adopté le nombre de 22 ;
- b) application du système S.B. dans des tournois de zone alors que ce système de départage avait été abandonné lors de l'A.G. de Toulon.

Il est répondu que :

- a) l'assemblée de Toulon avait effectivement voté pour 22 participants. Cependant, il est apparu que les deux joueurs supplémentaires augmentaient considérablement (plus de 20 %) le budget du championnat du monde. Après le désistement de Brunssum, la K.N.D.B. a fait de nombreux efforts pour trouver une solution de remplacement. La F.M.J.D. a toujours insisté pour que le nombre de 22 joueurs soit atteint mais les sponsors qui ont finalement été trouvés n'offraient un budget que pour un maximum de 20 joueurs. Dans ces conditions, la F.M.J.D. a bien été forcée d'accepter les conditions proposées bien que cela soit contraire aux décisions de Toulon. Approbation de l'assemblée.

- b) cette question n'est pas très claire. Les avis divergent en ce qui concerne l'abandon du système S.B. Selon certains, le système S.B. a été abandonné pour toutes les compétitions ; pour d'autres, cette suppression ne vaut que pour le championnat du monde. Cette question de la suppression du S.B. est à nouveau reprise, cette fois très clairement, dans les propositions de la commission technique (cfr. point 16 a. ci-après)

Le compte-rendu de l'A.G. de Toulon est approuvé.

3. Rapport moral du Président :

Le rapport moral du Président a été envoyé aux fédérations en annexe à l'ordre du jour définitif. Il est approuvé sans observation.

4. Rapport du Secrétaire a.i. :

Le rapport du Secrétaire a.i. a été envoyé aux fédérations en annexe à l'ordre du jour provisoire. Les raisons du remplacement du secrétaire général, Mr Revest, nommé par l'A.G. de Groningen y ont été expliquées.

Pas d'observations de la part de l'assemblée. Le Président remercie le secrétaire a.i. pour le travail fourni à titre intérimaire.

5. Compte-rendu financier :

Le compte-rendu financier est distribué en A.G. Le trésorier fait état de la double possibilité :

- a) distribuer le compte-rendu financier lors de l'assemblée et présenter ainsi une situation actualisée ;
- b) le faire parvenir plus tôt aux fédérations pour examen mais avec une situation ancienne qui n'est plus d'actualité au moment de l'A.G.

En l'absence du délégué de la Côte d'Ivoire, le compte rendu financier a été vérifié par le seul T. de Mik, trésorier de la K.N.D.B. La traduction du rapport qu'il a établi à cette occasion est lue en assemblée par le secrétaire a.i. Ce rapport fait apparaître l'exactitude des comptes vérifiés de même que la parfaite présentation des différents tableaux. La traduction de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Président insiste sur le fait que c'est la toute première fois dans l'histoire de la F.M.J.D. que les comptes du trésorier font l'objet d'une quelconque vérification. Applaudissements à l'égard de MM van Dongen et de Mik.

Le trésorier passe alors en revue la situation financière des différentes fédérations. Celles dont le chiffre 0 est repris à la rubrique " Total " sont tout à fait en ordre sur le plan financier. Une série de fédérations présente une dette minime et il ne devrait pas y avoir de problèmes quant à une prochaine régularisation. Par contre, plusieurs fédérations ont un important retard de paiement de plusieurs années et l'assemblée sera ultérieurement invitée à prendre une décision à ce sujet (cfr point 14 ci-après : Suspensions - Radiations).

La question de la cotisation payée par les Pays-Bas sera traitée en détail au point 12 ci-après : Projet de budget.

Le trésorier est remercié pour le travail effectué et félicité pour la présentation particulièrement soignée de ses comptes.

6. Rapport du directeur des tournois :

Le rapport du directeur des tournois est distribué en A.G. et ne suscite pas de commentaires. Cependant, des remarques sont formulées quant aux conditions d'organisation du tournoi qualificatif féminin de Lugansk (1993) ainsi qu'en ce qui concerne la participation irrégulière de la joueuse Minkina lors du championnat du monde féminin à Brunssum (1993).

Le directeur des tournois fait remarquer pour sa part que de nombreuses compétitions se déroulent dans les pays de l'Est sans tenir compte des règlements en vigueur, avec des joueurs non qualifiés ou avec des joueurs appartenant à des fédérations en retard de paiement. Il cite notamment le championnat juniors de Zaporodje avec 32 joueurs parmi lesquels des joueurs russes non inscrits dans les délais prescrits ainsi que le tournoi de zone d'Orel pour lequel certains joueurs nommément cités sur la liste des participants n'auraient pas été invités. Il insiste également afin que toutes les fédérations répondent endéans les délais - et ce, même en cas de réponse négative - à toute invitation à une compétition de la F.M.J.D.

Le délégué de la Russie répond que les trois G.M.I. désignés par la F.M.J.D. ont bien été invités mais que, pour des raisons diverses, ils n'ont pu répondre à cette invitation.

Mr Sené relance l'idée d'un coordinateur pour la zone asiatique de manière à faciliter la tâche du directeur des tournois dans ses contacts avec les fédérations relevant de cette zone.

Le Président remercie Mr Macaux pour le travail accompli.

7. Rapport des autres membres du C.D. :

a) Coordinateur Afrique : le rapport du coordinateur Afrique (Mr Sené) est distribué en A.G. Il n'y a pas de remarques.

b) Coordinateur Amérique : le coordinateur pour le continent américain, Mr Simmons, prend la parole pour présenter ses excuses pour sa non-inactivité au cours des dernières années, inactivité qu'il justifie par les problèmes rencontrés avec les membres du comité directeur avant l'A.G. de Toulon.

Le Président se déclare peu satisfait de cet état de choses. Etant donné que le Brésil s'est montré fort actif dans de nombreux domaines, aussi bien au jeu 100 cases qu'au jeu 64 cases, il propose que Mr Ferrero, 3e Vice-Président, assure dorénavant la tâche de coordinateur des Amériques et que Mr Simmons s'occupe plus particulièrement de la coordination dans la zone des Caraïbes. L'accord est obtenu sur ce point par les deux intéressés.

8. Approbation de la gestion du comité directeur :

La gestion du comité directeur est approuvée par l'assemblée.

9. Rapports des commissions :

a) Commission technique : la commission technique n'a pas présenté de rapport mais, dans le cadre de ses activités et après en avoir discuté au cours de plusieurs réunions, elle a élaboré diverses propositions qui seront discutées ultérieurement en assemblée.

b) Commission de propagande : le rapport de la commission de propagande a été envoyé en annexe à l'ordre du jour provisoire. Il n'appelle pas de remarques de la part de l'assemblée. Il est toutefois à noter ici que :

- le président de la commission, Mr Roozenburg, a récemment présenté sa démission et doit être remplacé. Mr Mazzilli accepte de prendre en charge la présidence de la commission de propagande tandis que Mr Jean Maes (Belgique) est officiellement invité à entrer également comme membre dans ladite commission. Mr Maes accepte avec joie et remercie l'assemblée pour sa confiance ;

- en hommage à Mr Piet Roozenburg, une " Coupe Roozenburg " sera dorénavant mise en jeu lors de chaque tournoi officiel de la F.M.J.D. Elle récompensera la meilleure partie du tournoi, désignée par un jury spécialement constitué à cet effet. Il va de soi que Mr Roozenburg pourra également être consulté. La Coupe Roozenburg sera mise en jeu pour la première fois à l'occasion du championnat du monde de Den Haag 1994.

10. Les sections :

a) section du jeu par correspondance (C.I.C.) : le rapport de la section jeu par correspondance a été envoyé aux fédérations en annexe à l'ordre du jour provisoire. Il ne suscite pas de commentaires. Le président de la section, Mr W. van Dongen, lance un appel aux fédérations afin que celles-ci fassent connaître le C.I.C. à tous leurs membres affiliés et stimulent davantage la pratique du jeu par correspondance. Cet appel s'adresse à tous mais spécialement aux joueurs isolés ou à ceux de fédérations lointaines n'ayant que peu de contacts avec les autres pays. Un exemplaire du dernier bulletin d'informations du C.I.C. est distribué aux membres présents.

b) section du problémisme (S.P.I.): le rapport de la section problémisme a été envoyé aux fédérations en annexe à l'ordre du jour provisoire. Aucune observation.

c) section " 64 cases " : le rapport de la section " 64 cases " est distribué en assemblée. Il comprend trois parties : les résultats des compétitions, organisées pour la première fois selon la version russe, les propositions d'attribution de titres et le calendrier.

Faisant état d'un document émanant de la fédération russe et des fédérations de l'ancienne S.D.F., le représentant de la Russie déclare alors que la version russe est l'apanage exclusif de la fédération russe et pose la question de la validité des

compétitions organisées par la section 64 cases de la F.M.J.D.

Mr Van Beek rappelle que les versions du jeu russe et du jeu international sont fort proches l'une de l'autre et que le but de la F.M.J.D., par ailleurs repris dans ses statuts, est de tendre au rapprochement de ces deux versions ainsi qu'à l'uniformation des différentes formes de jeu sur les 64 cases. Suit un large débat d'idées au cours duquel les fédérations expriment leur opinion sur ce point et à l'issue duquel un vote fait apparaître une majorité de 16 voix en faveur de la position adoptée par la F.M.J.D. et de la reconnaissance de ses tournois.

A une question de la Biélorussie, il est précisé que tous les tournois organisés depuis l'A.G. de Toulon doivent dès lors être considérés comme tout à fait officiels. Toutes les fédérations faisant autrefois partie de l'ex-Union Soviétique seront avisées de cet état de choses et en particulier, celles qui n'étaient pas représentées à l'assemblée de Den Haag.

Un rapport sur les activités de la confédération brésilienne du jeu aux 64 cases est également distribué aux congressistes.

11. Elections du secrétaire général :

Le secrétaire a.i. rappelle qu'il n'a accepté la fonction qu'à titre intérimaire afin de pallier l'absence inopinée du secrétaire général en titre, Mr Michel Revest et que sa mission se termine en principe à la date de la présente assemblée.

A la demande expresse du comité directeur de la F.M.J.D., le secrétaire a.i. a cependant finalement accepté de se présenter pour un mandat normal de 4 ans. Entretemps, la France a également introduit une candidature, en l'occurrence celle de Madame Yvonne Bonnefoy de Dijon. Toutefois, étant donné que le secrétaire a.i. a confirmé sa candidature, le président de la fédération française, en accord avec Madame Bonnefoy, retire la candidature introduite.

Le secrétaire a.i. reste donc le seul candidat en course. Il est officiellement nommé et applaudi par l'assemblée.

12. Projet de budget :

L'examen du projet de budget, repris en page 34 du compte-rendu du trésorier, met en lumière les difficultés de la F.M.J.D. sur le plan financier. Pour survivre, celle-ci devrait pouvoir compresser ses dépenses ou trouver des recettes supplémentaires.

Intervention du délégué de la K.N.D.B. qui rappelle que sa fédération avait déjà demandé à Toulon l'instauration d'un système de gradation des cotisations en fonction de l'importance des fédérations. Il constate qu'à l'heure actuelle, la K.N.D.B. est toujours la seule fédération à payer une cotisation annuelle d'un montant nettement plus élevé que celui des autres nations et il informe en conséquence l'assemblée que la fédération hollandaise refusera dorénavant d'être la seule fédération à payer une cotisation plus importante. La K.N.D.B. s'alignera désormais sur la cotisation réclamée aux autres fédérations sauf

dans le cas où les fédérations qui en ont les moyens accepteraient que le montant de leur cotisation soit augmenté en fonction de leur importance. Cet appel de la K.N.D.B. reste sans suite aucune de la part des fédérations concernées.

La conséquence de la prise de position de la K.N.D.B. est que la F.M.J.D. va se trouver confrontée à une diminution des recettes attendues, de l'ordre de 3.000 florins. Suit un très long échange de vues au cours duquel différentes fédérations expriment leur point de vue ou proposent des solutions. Entre autres :

- un système de cotisations, proportionnel au nombre de membres, est difficilement applicable car il est pratiquement impossible de connaître le nombre d'adhérents dans chaque pays ;
- de la même façon, le principe d'une cotisation de base, avec une partie fixe égale pour tous et une partie mobile, dépendant de l'importance de la fédération, ne semble pas réaliste ;
- un grand nombre de fédérations, notamment les pays africains et les pays de l'Est, éprouvent des difficultés pour effectuer des transferts d'argent à l'extérieur ;
- une augmentation générale des cotisations risquerait de créer des problèmes parmi certaines nations ;
- une alternative éventuelle consiste dans l'augmentation des droits d'inscription aux compétitions ;
- une autre proposition formulée vise à retenir au profit de la F.M.J.D. un pourcentage sur le montant des prix gagnés par les participants ;
- nécessité pour les fédérations de régler la totalité de leurs dettes endéans les délais prescrits et, pour la F.M.J.D., de se montrer beaucoup plus stricte dans le recouvrement des arriérés éventuels en refusant lors des tournois toute participation de joueurs appartenant à des fédérations non en règle sur le plan financier ;
- une diminution des dépenses pourrait résulter d'une collaboration plus poussée avec les coordinateurs continentaux tandis que le montant repris au poste " frais du comité directeur " pourrait être notablement réduit si les membres du C.D. prenaient certains frais à leurs charges comme c'est déjà le cas avec les frais de déplacement de certains d'entre eux.

Un vote a lieu sur les propositions suivantes :

- a) retenue sur le montant des prix des participants : 4 pour, 9 contre, 7 neutres ;
- b) augmentation des droits d'inscription ou de la cotisation : 12 voix en faveur de la cotisation ; 5 voix en faveur des droits d'inscription ; 3 fédérations sans opinion.

En conséquence, le montant de la cotisation est porté à 750 florins pour toutes les fédérations affiliées et à 500 florins pour les nouvelles fédérations.

Etant donné les décisions prises et bien qu'elle se montre désappointée par le fait que les grandes fédérations n'aient pas réagi à l'invitation d'accepter un relèvement spontané de leur cotisation, la K.N.D.B., par la voix de son représentant, fait

savoir que, jusqu'à la prochaine assemblée générale, elle se porte garante pour un montant maximal de 5.000 florins destiné à couvrir un éventuel déficit de la F.M.J.D. Remerciements chaleureux de l'assemblée.

13. Nouvelles affiliations :

L'assemblée souhaite la bienvenue au sein de la F.M.J.D. aux nouvelles fédérations du Liban, de la Moldavie, du Panama et du Turkmenistan.

14. Suspensions - Radiations :

La question de l'opportunité de suspendre ou de radier les fédérations présentant un important retard de paiement est alors soulevée. Les fédérations concernées sont : Costa-Rica, Gambie, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Kazakstan, Kroatie, Mauritanie, Moldavie, Trinidad et Ukraine.

Après débat, il est décidé de ne pas procéder immédiatement à la suspension ou à la radiation des fédérations en cause. Le trésorier fera un nouvel effort en vue de la récupération de la dette et adressera un courrier à ces fédérations afin que celles-ci s'acquittent dans les plus brefs délais et en tout cas, étant donné les problèmes possibles lors des transferts d'argent, au plus tard au moment de la prochaine organisation ou de la prochaine participation. Dans le cas contraire, la suspension sera prononcée.

15. Examen des propositions du comité directeur :

a) Modification du règlement intérieur :

- page 6, article III : la K.N.D.B. demande la raison de la suppression " et, en aucun cas,".

Dans la pratique, il est apparu nécessaire que la F.M.J.D. puisse contacter directement les associations locales ou les joueurs qui en dépendent. La modification proposée est acceptée mais il convient d'ajouter qu'en cas de contacts particuliers, les fédérations nationales doivent également être informées.

- page 8, article XIII, dernière ligne : changer " les représentants des joueurs, " en " les organisations de joueurs, ".

- page 10, article XVII : " L'assemblée générale peut décider d'accepter d'autres candidatures pendant sa réunion ". Selon Mr van Beek, cette proposition d'ajout tend à officialiser ce qui s'est déjà produit dans la pratique. Il est cependant fait observer que les représentants des fédérations ne sont pas mandatés pour voter sur des candidatures non reprises à l'ordre du jour de la réunion. Cette proposition est à supprimer.

- page 10, article XVII : la K.N.D.B. demande la raison de la suppression "et habiter le pays représenté par cette fédération". Le Président cite l'exemple de la fédération du Liban dont le

siège est actuellement situé au Sénégal.

- page 10, article XVII : la K.N.D.B. se montre fermement opposée à l'ajout " ou par le comité directeur de la F.M.J.D. " Selon elle, le fait pour la F.M.J.D. d'introduire dans son comité des personnes " non grata " dans leur fédération d'appartenance pourrait engendrer des conflits avec ces fédérations.

La Belgique suggère de maintenir le texte proposé en laissant ainsi une certaine initiative dans ce domaine au comité directeur mais en ajoutant une disposition selon laquelle les fédérations concernées ont la possibilité, lors de l'A.G., de faire opposition à la candidature présentée par la F.M.J.D.

Le vote intervenu donne 16 voix en faveur de la proposition de la F.M.J.D., 3 contre et 2 abstentions. Cette proposition est donc acceptée mais le Président de la F.M.J.D. s'engage à exercer ce droit avec parcimonie et discernement.

b) Proposition de modification de l'annexe IV, page 90/3 :

La proposition formulée va dans le même sens que celle qui vient d'être discutée et a été prise dans le même esprit.

La K.N.D.B. s'oppose fermement cette proposition dont l'acceptation éventuelle pourrait aboutir à de graves problèmes avec le corps arbitral en Hollande. En effet, la fédération hollandaise compte plus d'une centaine d'arbitres qui effectuent régulièrement de très nombreuses prestations sur le plan national. Des nominations d'arbitres au grade d'arbitre international, lorsque ces personnes ne réalisent que peu - ou pas - de prestations au niveau national, ne manqueraient pas d'entraîner des réactions négatives de la part des arbitres nationaux actifs et de mettre ainsi le système hollandais en péril.

Un tour de table faisant apparaître des opinions divergentes, il est procédé à un vote qui donne les résultats suivants :

16 voix en faveur de la proposition du C.D. ;
3 voix contre ;
2 abstentions.

c) d) et e) : nouvelle organisation des compétitions :

Les propositions du comité directeur, reprises au point 15 c), d) et e), constituent un ensemble et sont présentées en même temps par le directeur des tournois.

Elles trouvent leur origine dans le fait que, dans sa forme actuelle, le championnat du monde s'avérait trop long pour certains participants, que le nombre de pays représentés n'était pas suffisamment élevé et que les tournois de zone étaient souvent difficiles à organiser. La nouvelle formule entraîne la disparition des zones.

A. Nouveau cycle des compétitions : étalé sur quatre ans

le année : championnats des continents (Afrique, Amérique, Europe, Asie)

2e année : championnat du monde en tournoi
3e année : challenge
4e année : championnat du monde en match + Olympiades par équipes.

Les championnats du monde pour cadets et juniors (garçons et filles) de même que les championnats féminins ne sont pas modifiés.

B. Championnat du monde :

Principe de la formule :

- 40 participants choisis selon différents critères , par exemple les champions des continents (5)*, le classement Volmac (2), le champion du monde juniors (1), les joueurs classés en ordre utile au dernier championnat du monde (3)**, le pays organisateur (1), les représentants des fédérations (28) selon la répartition : Europe + Israël (15), Asie (5), Afrique (4), Amérique (4).

* 2 places pour l'Europe, 1 pour les autres continents.

** les joueurs classés de la 2e à la 4e place.

- le phase : tournoi préliminaire avec 5 groupes de 8 joueurs ou 4 groupes de 10 joueurs qualifiant respectivement 2 ou 3 joueurs par groupe, donc 10 ou 12 joueurs selon le cas. La répartition en groupes se ferait de façon équilibrée en fonction du dernier classement Volmac publié.
- 2e phase : finale entre les joueurs qualifiés par les groupes éliminatoires auxquels viendraient s'ajouter le champion du monde et son challenger (soit une finale à 12 ou à 14 joueurs).

Ce système offre à l'ensemble des petites fédérations la possibilité d'être représentées au premier stade de l'épreuve tout en permettant aux plus forts joueurs de poursuivre le tournoi pendant 15 jours supplémentaires. Sur le plan budgétaire, le nombre de nuitées est identique au nombre de nuitées dans la formule actuelle à condition de constituer des groupes de 8 joueurs dans le tournoi préliminaire. Dans le cas contraire, il est sensiblement plus important. Cependant, la faculté existe de faire disputer les différents groupes éliminatoires dans plusieurs villes d'un même pays, ce qui pourrait faciliter l'obtention des budgets nécessaires.

C. Challenge :

Le but du Challenge est de déterminer l'adversaire du champion du monde de l'année précédente en vue du match.

- Tournoi en système suisse, en 13 rondes, et regroupant 40 participants.
- Répartition des participants : 4 places selon le dernier championnat du monde (joueurs classés de la 5e à la 8e place), 2 places pour le pays organisateur, 4 places selon le classement Volmac, 30 places pour les fédérations.
- Le tournoi qualifie 5 joueurs auxquels s'ajoutent les joueurs classés 2e, 3e et 4e au dernier championnat du monde.
- Les huit joueurs restants se rencontrent selon la formule de

matches courts, avec élimination directe (1/4 de finale, 1/2 finale et finale). Le vainqueur de la finale devient le nouveau challenger.

D. Championnat du monde en match :

Match entre le champion du monde en tournoi (année 2) et son challenger désigné par le Challenge (année 3). Selon la proposition du comité directeur, le match ne se jouerait plus nécessairement en 20 parties comme c'est actuellement le cas mais bien sous forme de sets (3 sets gagnants).

Par le terme " set ", il faut entendre un ensemble de quatre parties à l'issue duquel un des deux joueurs doit toujours, au besoin au moyen de " tie-breaks " en cas d'égalité, obtenir l'avantage. Dans ce système, le match pourrait donc être terminé après 12 parties dans le cas où un même joueur a remporté les trois premiers sets.

Le directeur des tournois met en exergue les avantages du nouveau système proposé et insiste notamment sur le fait que, dans ce nouveau schéma, toutes les fédérations peuvent être représentées chaque année dans une grande compétition internationale.

Réactions :

En ce qui concerne le championnat du monde, la Biélorussie a présenté une solution alternative qui a été envoyée en annexe à l'ordre du jour définitif à toutes les fédérations et que celles-ci ont eu l'occasion d'étudier entretemps. Le délégué de cette fédération expose à son tour cette proposition, en souligne les avantages et attire l'attention sur certains points, faibles selon lui, de la proposition du comité directeur :

- trop de joueurs participants qui ne seraient pas du niveau d'un championnat du monde ;
- trop peu de rencontres (7 ou 9) pour départager les joueurs au sein d'un même groupe éliminatoire ;
- durée trop courte du tournoi pour la majorité des participants, ne justifiant pas un déplacement souvent lointain pour la plupart d'entre eux.

La K.N.D.B. estime également peu réaliste la nouvelle formule proposée par le comité directeur pour le championnat du monde. Elle considère que ce système n'est pas susceptible d'intéresser les sponsors en Hollande, tant par le nombre des participants (40) que par la valeur globale de ceux-ci. D'autre part, les championnats des continents qualifient également trop peu de joueurs, ce qui n'apparaît intéressant ni pour les joueurs eux-mêmes, ni pour les sponsors éventuels.

Suit un long débat au cours duquel les représentants de plusieurs fédérations exposent leur point de vue sur les deux alternatives proposées ou présentent à leur tour d'autres solutions non prévues à l'ordre du jour, parmi lesquelles un tournoi avec 40 participants, en 13 ou 14 rondes, selon la formule du système suisse.

Au cours de la discussion, Mr H. Wiersma, présent sur invitation du Président, a également pris la parole au nom de la ligue des Grands-Maîtres en vue de défendre les intérêts de ceux-ci. Il détaille une proposition dont l'idée avait déjà été soulevée à Toulon, visant à faire jouer des séries de matches entre les joueurs classés 2 à 8 (ou 2 à 9) au championnat du monde afin de désigner le challenger. Cette proposition de la ligue des G.M.I. est distribuée parmi l'assemblée.

Un premier vote intervient sur la proposition de la ligue des G.M.I. Il donne comme résultat : 11 pour, 7 contre et 3 abstentions. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée est alors invitée à se prononcer entre la proposition du comité directeur (impliquant un changement de cycle) et celle formulée par la Biélorussie (avec cycle inchangé). Le résultat du vote intervenu donne 14 voix en faveur de la proposition du comité directeur contre 4 voix en faveur de la proposition biélorusse. Il y a 3 abstentions. La proposition du comité directeur est adoptée.

La proposition du comité directeur visant à faire disputer le match sous forme de sets ne suscite pas de réactions contraires dans l'assemblée. Elle est dès lors adoptée sans avoir recours à un vote parmi les fédérations. Cette nouvelle formule de sets sera par ailleurs testée lors du prochain match féminin prévu au mois de décembre entre O. Lewina (championne en titre) et Z. Golubeva (challenger).

Les propositions qui ont été exposées tout au long de la réunion constituent surtout des lignes directrices dont les détails doivent encore être peaufinés. L'assemblée mandate le comité directeur et son directeur des tournois afin de régler les détails de la nouvelle organisation des compétitions.

f) Proposition de modification des annexes XII et XIII :

Cette proposition a été envoyée aux fédérations en annexe à l'ordre du jour définitif. Le principe de la modification proposée vise à une redistribution des places disponibles en fonction des résultats obtenus par les fédérations lors du championnat précédent.

L'assemblée ne formule aucune remarque. En conséquence, les annexes XII (championnat du monde cadets) et XIII (championnat du monde juniors) sont modifiées conformément à la proposition introduite par le comité directeur.

Il apparaît d'autre part que les nouvelles annexes XII et XIII pourront déjà être appliquées à l'occasion des championnats mondiaux pour cadets et pour juniors qui auront lieu à Chartres dans le courant du mois de décembre de cette année. Selon le directeur des tournois, elles ne seraient pas en contradiction avec la correspondance qui a déjà été adressée aux fédérations à ce sujet.

En ce qui concerne le championnat du monde pour juniors à Chartres, il est admis de réserver d'office deux places pour les joueurs Georgiev et Friedman qui n'ont pas encore atteint l'âge limite. D'autre part, se pose la question de savoir à qui il convient d'attribuer le titre de champion du monde juniors 1993 étant donné que, pour diverses raisons, le match prévu entre les deux joueurs précités n'a toujours pas pu être organisé. La solution du double titre est envisagée. Cependant, un ultime effort sera entrepris afin que le match de départage puisse encore avoir lieu cette année. La Russie se propose de prendre en charge l'organisation de ce match. Elle s'engage à prendre rapidement contact avec la fédération de l'Ukraine.

16. Examen des propositions de la Commission Technique :

a) Propositions de la Commission Technique :

La commission technique a formulé 9 propositions qui ont été envoyées aux fédérations en annexe à l'ordre du jour provisoire. L'assemblée ne formule aucune remarque. Ces propositions sont dès lors acceptées dans leur ensemble, sans aucune modification.

Ceci implique quelques modifications réglementaires importantes et, en particulier, l'abandon pour toutes les compétitions du système S.B. comme critère de départage ainsi que l'obligation de jouer 40 coups avant de pouvoir proposer la remise dans une partie.

b) et c) : homologation des titres internationaux obtenus au cours de la période 1992 - 1994 :

La liste des joueurs ayant obtenu des titres internationaux au cours de la période 1992-1994, que ce soit par attribution automatique ou par la réalisation des normes, est distribuée aux participants à l'assemblée. Aucune observation n'est formulée. Cette liste est à nouveau reprise en annexe au présent compte-rendu.

Intervention de la K.N.D.B. en faveur de Cock van Leeuwen qui a été malade pendant une longue période au cours de laquelle il n'a pu prendre part aux compétitions et qui a dès lors réalisé les normes de M.I. en six ans au lieu des cinq années prescrites. Elle demande en conséquence que ce cas soit traité avec souplesse. Le Président se montre d'accord et, sans opposition de la part de l'assemblée, le titre de M.I. est attribué à Cock van Leeuwen.

Suite à une intervention de la Biélorussie au sujet de Michael Katz, il est précisé que ce joueur, mentionné dans l'ordre du jour provisoire, n'a plus été repris dans l'ordre du jour définitif en raison du fait que la commission technique a estimé qu'il n'avait pas réalisé la norme requise. Ici aussi, le Président veut faire preuve de souplesse et l'assemblée ne marque pas d'opposition sur l'attribution du titre de G.M.I. à M. Katz.

Le Président propose d'autre part d'attribuer le titre de G.M.I. au Hollandais G. van Dijk pour l'ensemble de sa carrière, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Cette proposition est adoptée par l'assemblée.

La question de l'exactitude de la dénomination " version russe " au jeu à 64 cases vient alors sur le tapis. Devant les avis en sens divers, elle ne trouve pas de solution immédiate et sera ultérieurement débattue au sein de la section 64 cases.

d) Nomination des arbitres internationaux :

La commission technique a établi la liste des personnes répondant aux conditions voulues pour être nommées au grade d'arbitre international. Cette liste est acceptée par l'assemblée. Elle comprend les noms de MM Janis Rimja (Lettonie), Aivars Sipols (Lettonie), Michail Grigorievitch (Ukraine), Boris Tolkushin (Lituanie) et Paul Visser (Pays-Bas) ainsi que ceux des arbitres Gorbatchev, Kozlov et Pavlov, déjà été cités à Toulon en 1992.

Par la voix de son Président, le comité directeur propose alors à l'assemblée de nommer Mr Henk Fokkink au grade d'arbitre international car il estime cette nomination très importante pour la F.M.J.D. Par ailleurs, Mr Fokkink répond aux conditions prévues pour l'obtention de ce titre.

La K.N.D.B. revient sur les arguments développés précédemment en cours de séance (cfr point 15 b ci-avant) et manifeste à nouveau sa vive opposition en raison des problèmes qu'une telle nomination risquerait d'entraîner avec le corps arbitral en Hollande. Echanges de vues sur la question, les fédérations d'Azerbaïdjan, de Belgique, d'Estonie et d'Allemagne notamment, faisant connaître leur point de vue sur la question.

Etant donné les divergences de vues, un vote sur cette proposition s'avère nécessaire. Les résultats de ce vote, effectué à bulletins secrets, se répartissent comme suit :
10 voix en faveur de la nomination de Mr Fokkink, 3 voix contre, 3 abstentions.

Mr Fokkink est nommé au grade d'arbitre international. La F.M.J.D. promet de travailler en concertation avec la K.N.D.B. afin que les conséquences de cette nomination soient atténuées le plus possible.

e) Reconnaissance des performances et records :

Reconnaissance officielle de la séance de parties simultanées à l'aveugle, donnée par Mr Ton Sijbrands à Venlo, au cours de laquelle il a joué simultanément contre 18 joueurs.

